

[Accueil](#)

[Services](#)

[Santé](#)

Permanence des soins

Permanence des soins

Lorsque vous avez besoin de consulter un médecin ou un chirurgien-dentiste, alors que le cabinet est fermé (le soir, la nuit, le week-end), vous pouvez demander à voir le médecin ou le chirurgien-dentiste de garde. **Un système de garde est prévu, faites le 15 !**

Médecin : la permanence des soins en ambulatoire en médecine générale est accessible :

- **tous les jours de 20h à 8h**
- **le samedi à partir de midi,**
- **le dimanche et les jours fériés de 8h à 20h**

Dentistes : dans le Morbihan, il y a 5 chirurgiens-dentistes de garde, les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi

Pharmacie de garde : les

coordonnées de la pharmacie de
garde la plus proche du lieu d'appel
sont accessibles 24h/24 par le
numéro audiotel 32 37 (0,34
€/minute) ou sur le site www.3237.fr

Patients à haut risque vital - en cas de coupure électrique

Le dispositif d'information des patients à haut risque vital s'adresse :

- aux patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour
- aux enfants sous nutrition parentérale

Consultez les informations détaillées et téléchargez les formulaires [sur le site de l'Agence régional de santé \(ARS\)](#)